



# RAPPORT

---

# ANNUEL

2016 -  
2017



AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR  
DES FORÊTS PRIVÉES DE L'ABITIBI

---

*Quand un arbre tombe, on l'entend : quand la forêt pousse, pas un seul bruit.*

*-Proverbe africain*

---

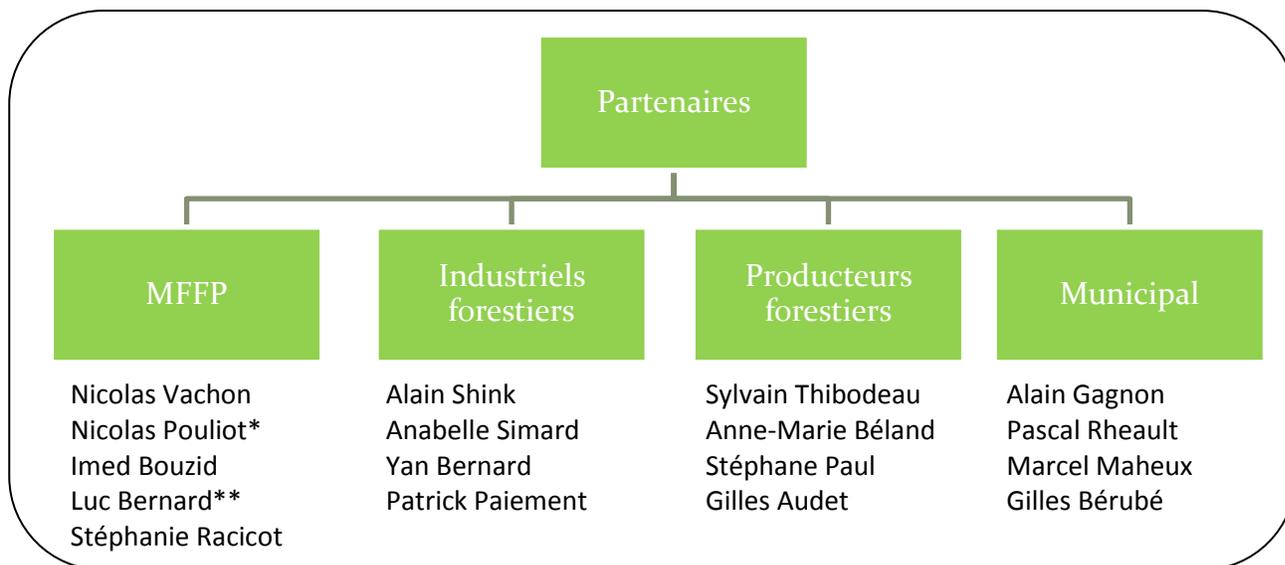
## Table des matières

MOT DU PRÉSIDENT .....	3
RAPPORT D'ACTIVITES .....	4
DEMARCHEUR EN AMENAGEMENT DES FORETS PRIVEES D'ABITIBI-TEMISCAMINGUE .....	5
L'ADMINISTRATION DES AFFAIRES COURANTES DE L'AGENCE .....	5
PLAN FORET BOREALE.....	6
RESSOURCES FINANCIERES ET HUMAINES .....	8
Ressources financières .....	8
Ressources humaines additionnelles.....	10
ACTIVITES REALISEES EN 2016-2017 .....	12
LES TRAVAUX SYLVICOLES .....	12
Clientèle desservie.....	18
VERIFICATION OPERATIONNELLE 2016-2017.....	20
ÉVALUATION DES CONSEILLERS FORESTIERS .....	21

### La mission

La mission de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de l'Abitibi est de supporter les **propriétaires privés** dans la réalisation de **travaux sylvicoles** sur leur terrain forestier dans le but de **maximiser les retombées** environnementales, sociales et économiques liées à l'aménagement de la forêt privée en **Abitibi**.

## Conseil d'administration 2016-2017



\* Nouveau admirateur en cours d'année.

\*\* Administrateur ayant quitté leur fonction en cours d'année

## Comité technique

Membres	Partenaires
Nicolas Vachon	MFFP
Sylvain Thibodeau	Producteurs forestiers
Stéphane Paul	Producteurs forestiers
Alain Shink	Industriels forestiers
Alain Gagnon	Municipal
France Macdonald	Conseillers forestiers indépendants

## Conseillers forestiers accrédités 2016-2017

MRC d'Abitibi et MRC de La Vallée-de-l'Or

- Sylviculture La Vérendrye
- Coopérative forestière St-Dominique
- Coopérative de travail de Guyenne

MRC d'Abitibi-Ouest

- Groupement forestier coopératif Abitibi
- Coopérative forestière St-Dominique

Ville de Rouyn-Noranda

- Coopérative agroforestière Kinojévis-Abijévis
- Roulec

\*Les conseillers forestiers sont accrédités pour faire des travaux dans toutes les MRC/Ville du territoire de l'Agence Abitibi

## MOT DU PRÉSIDENT

Je suis fier de vous présenter le rapport annuel 2016-2017 de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de l'Abitibi qui vient de terminer sa vingtième année de fonctionnement. Après tout ce temps, nous pouvons affirmer que l'Agence Abitibi est devenue un partenaire incontournable pour le développement et la mise en valeur des forêts privées de l'Abitibi.

Au cours de l'année 2016-2017, l'Agence a continué son virage vers les travaux commerciaux. Ainsi, les volumes récoltés via *le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées* ont grandement aidé à atteindre la cible régionale de 260 000m<sup>3</sup>. Les éclaircies commerciales des nombreuses plantations du territoire font partie du résultat.

Je tiens personnellement à mentionner que la seconde clé du succès de l'Agence pour la mobilisation des bois est dû au *Démarcheur en aménagement des forêts privées d'Abitibi-Témiscamingue*. Je remercie donc nos partenaires qui ont contribué au projet tels que : nos conseillers forestiers, l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue et le Syndicat des producteurs de bois de l'Abitibi-Témiscamingue.

Selon les recommandations du rapport Belley, nous sommes dans la seconde année où le MFFP détermine les travaux admissibles et les taux des travaux sylvicoles à l'échelle provinciale. De plus, le cahier des références techniques décrit maintenant les méthodes d'échantillonnage, l'intensité, les critères d'évaluation ainsi que les calculs de l'Aide financière à l'échelle provinciale.

L'excellente qualité des travaux et les bons services rendus par les conseillers forestiers sont le gage de notre continuité en tant qu'Agence responsable de l'aménagement de la forêt privée. Nos producteurs forestiers engagés dans l'aménagement font également du bon travail et ont su répondre à l'appel du Ministre, soit acheminer plus de bois aux usines de transformation.

**Mais, nous pouvons faire encore plus... Avec le Plan Forêt Boréale.**

En terminant, je tiens à remercier tout spécialement les membres du conseil d'administration, les différents comités de travail et notre secrétaire général, pour toute l'aide et le professionnalisme, ainsi qu'au Ministre Blanchette qui a su apporter son soutien à l'Agence.

Bonne saison 2017-2018!

Alain Shink  
Président

## Rapport d'activités

Pendant l'année financière 2016-2017, certains dossiers ont particulièrement attiré l'attention des administrateurs de l'Agence.

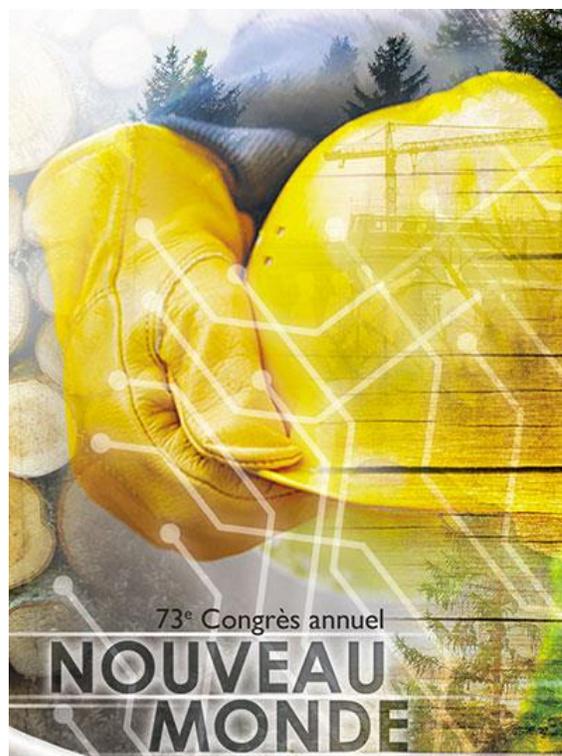
### Portes ouvertes sur les Fermes du Québec

Les portes ouvertes sur les fermes du Québec organisé par l'UPA s'est tenu le 11 septembre 2016 à la ferme agroforestière Pierre Mercier à Palmarolle. Producteur forestier M. Mercier effectue de l'aménagement forestier depuis 35 ans. La ferme possède près de 40 hectares de plantations totalisant 100 000 arbres dont des travaux d'éclaircie commerciale ont été réalisés, pour favoriser la croissance des arbres résiduels. Des centaines de participants se sont déplacés pour l'événement.



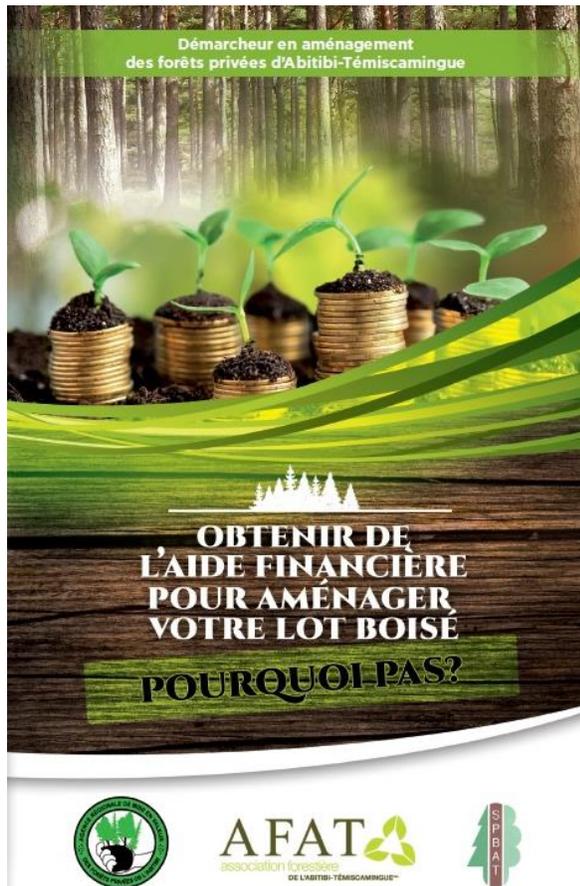
### 73<sup>ème</sup> congrès de l'AFAT; Nouveau Monde

Le 10 et 11 novembre 2016 s'est tenu à Val d'Or le 73<sup>ème</sup> congrès de l'AFAT; Il semble que le secret du succès dans ce nouveau monde réside dans l'innovation, le développement de nouveaux marchés et l'adaptation aux réalités actuelles. Bien entendu, l'environnement est devenu la ligne directrice de tout pas en avant. Se déroulant sous le thème Nouveau Monde, le 73<sup>ème</sup> congrès s'intéressait à ces nouveaux joueurs, ces nouvelles idées qui émergent, particulièrement en région. L'Agence était partenaire de l'évènement.



### Démarcheur en aménagement des forêts privées d'Abitibi-Témiscamingue

Au courant de l'année 2016, l'Agence est devenu partenaire avec l'Association forestière (AFAT) et le Syndicat des producteurs de Bois (SPBAT), pour le projet.



Le Démarcheur a pour mandat d'informer et d'éduquer les propriétaires de lots boisés. Pour ce faire, il devra parcourir la région, afin de rencontrer lesdits propriétaires qui ne connaissent pas les mécanismes de fonctionnement de la forêt privée.

L'objectif est donc de démontrer à ces propriétaires que le potentiel de leur lot est immense, de la préparation de terrain à la récolte, tout en respectant leurs valeurs.

- Offrir un service clé en main aux producteurs de bois potentiels ; une offre objective de récolte de bois et d'aménagement forestier, afin de doubler la production de bois en forêt privée d'ici 2018
- Générer une économie durable et extensive aux divers paliers de la foresterie : consultants et conseillers forestiers, entrepreneurs, industrie forestière, Agences de mise en valeur, SPBAT

Après 6 mois de service, le démarcheur a rencontré près de 300 propriétaires de lot boisé et a trouvé près de 70 000 tonnes de volume potentiel à la mobilisation des bois.

### L'administration des affaires courantes de l'Agence

Les tâches reliées à l'administration des affaires courantes et à la coordination des activités de l'Agence ont été confiées à la MRC d'Abitibi-Ouest (MRCAO) jusqu'au 31 décembre 2016. À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, c'est la ville de Macamic qui effectue cette tâche par le biais d'un contrat de services professionnels entre l'Agence et la ville de Macamic. Le contrat a été conclu pour une durée de trois ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2019. Dans ce contrat, la ville de Macamic s'engage à assurer l'hébergement, le secrétariat et l'administration de l'Agence.

**Suivi des plantations**

Comme recommandé au rapport Belley, le MFFP détermine maintenant les travaux admissibles à une aide financière et établit les taux des travaux sylvicoles à l'échelle provinciale. Suite à ce fait, l'Agence spécifie que le suivi 2 ans demeure obligatoire et doit être fourni à l'Agence. Le suivi 5 ans est laissé à la discrétion des conseillers forestiers. L'aide financière pour la réalisation du suivi est maintenant incluse dans le taux.

**Transport des plants**

Selon les mêmes principes que le suivi des plantations, l'Agence ne financera plus le transport des plants, ainsi que les remorques réfrigérées à partir de la saison 2017-2018. L'année 2016-2017 aura été une période de transition vers cette nouvelle politique.

**Visibilité de l'Agence**

Considérant le virage numérique, les membres du conseil d'administration recommandent la création d'un compte Facebook et la mise à jour du site web de l'Agence. Ainsi, l'information et la visibilité de l'Agence circuleront mieux pour les producteurs forestiers branchés sur les réseaux sociaux et de diffusions web.

**PPMV**

L'exercice de la mise à jour du PPMV s'est terminé en 2013-2014. Le PPMV fait le point sur la forêt privée abitibienne actuelle et propose un plan d'action afin d'assurer le développement de cette dernière au cours des prochaines années

**Plan Forêt Boréale**

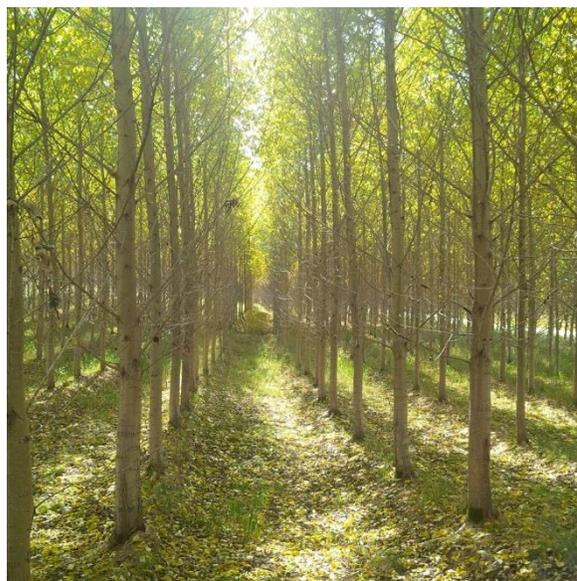
Suite aux rencontres avec le Ministre Luc Blanchette, un plan a été élaboré dans l'optique de mobiliser plus de volume de bois. Pour soutenir la stratégie d'aménagement prévue au PPMV de l'Agence, ce plan demande au MFFP de doubler notre budget du PAMVFP.

**Mai mois de l'Arbre**

L'Agence a participé à l'évènement dans le but de faire découvrir ainsi que de démontrer les opportunités que l'Agence offre aux producteurs forestiers qui aménagent leurs lots.

**Programme peuplier hybride**

Le sous-programme PEH dont le budget s'élève à 40 000\$ a été intégré au programme régulier du PAMVFP. Le PEH prend de l'essor auprès de l'Agence. De ce fait, nous allons reboiser de 12 000 à 17 500 plants de PEH d'ici 3 ans.



**Présentation aux étudiants**

Une présentation a été faite au cégep de l'Abitibi-Témiscamingue dans le programme de technologie forestière. Le but de cette présentation, faire découvrir l'Agence aux futurs étudiants. Près de 15 étudiants ont assisté à la présentation et répondu à la petite évaluation de l'Agence Abitibi *J'aménage mon lot!*

**Récolte des plantations non mures**

Dans une perspective de protection des investissements de l'État, l'Agence a adopté une résolution pour protéger les plantations non mures. Ainsi, le propriétaire ayant procédé à la récolte totale d'une plantation avant l'âge de maturité se verra refuser le financement de l'Agence pour le reboisement du secteur récolté. Certains critères s'appliquent.

**Cahier de références techniques**

Selon les recommandations du rapport Belley, nous sommes dans la seconde année où le MFFP détermine les travaux admissibles et les taux des travaux sylvicoles à l'échelle provinciale. Le cahier de références techniques décrit maintenant les méthodes d'échantillonnage, l'intensité, ainsi que les critères d'évaluation et du calcul de l'aide financière à l'échelle provinciale.

**Projet spécial**

Un projet spécial a été financé par l'Agence en 2016-2017. Le projet consiste à l'établissement d'une table de rendement des plantations de l'Abitibi. Ainsi, en partenariat avec les dix conseillers forestiers, l'Agence élabore une table de rendement dans l'objectif d'avoir un aperçu de la croissance en volume marchand des plantations par classe d'âge entre 35 ans et 55 ans. (EPB et EPN et selon les différentes qualités de station)

**Couvert boréal**

L'Agence Abitibi a continué cette année la parution d'articles dans le couvert boréal. L'Agence a fait publier quatre articles sur la forêt privée dans le magazine.

**Branchez-Vous**

L'Agence a fait publier trois articles sur la forêt privée dans le bulletin d'information du Syndicat des producteurs de bois d'Abitibi-Témiscamingue



## Ressources financières et humaines

### Ressources financières

Le financement des activités de l'Agence de l'Abitibi, pour l'année 2016-2017, a reposé sur deux importantes sources directes de revenus, soit la participation du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) via le *Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées* et les contributions des titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois.

De plus, l'Agence bénéficie d'une source de revenus indirecte qui correspond à la contribution des producteurs forestiers. Le partage initial du financement entre les partenaires prévoit que les propriétaires doivent contribuer au financement du programme à la hauteur de 20%. Cependant, suite à la Décision 5 du Rendez-vous de la forêt privée du 30 mai 2011, les

travaux des 1er et 2e entretiens de plantation ainsi que les travaux de 1ère éclaircie commerciale de plantations ou de peuplements naturels admissibles bénéficient d'une aide financière à 100 %. À partir du 1 avril 2016, les travaux d'entretiens sont financés à 95% et les travaux commerciaux à 90%. Finalement, depuis le 1er avril 2012, la confection des plans d'aménagement forestier est entièrement aux frais des propriétaires.

La contribution des propriétaires peut être sous forme d'argent ou d'efforts dans le cas où le propriétaire effectue ses travaux lui-même. En 2016-2017, l'Agence estime la participation financière des propriétaires forestiers à plus de 241 946 \$ pour la confection de leurs plans d'aménagement forestier et pour la réalisation de leurs travaux d'aménagement.

**Tableau 1 : Ressources financières**

Source de revenus	Montant	
	2015-2016	2016-2017
MFFP – <i>Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP)</i>	1 373 700 \$	1 373 700 \$
MFFP – <i>Programme de mobilisation des bois (PMB)</i>	0\$	217 082\$
MFFP- Budget supplémentaire	0\$	55 131\$
Contributions des titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois	269 196 \$	308 777 \$
Autres revenus	1 881 \$	2 526 \$
<b>Ressources financières :</b>	<b>1 644 777 \$</b>	<b>1 957 216 \$</b>
Contributions des producteurs forestiers	172 216 \$	241 946 \$
<b>TOTAL :</b>	<b>1 816 993 \$</b>	<b>2 199 162 \$</b>

### Contributions des titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois

En vertu de l'article 162 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* :

« Tout titulaire d'un permis d'exploitation d'usine de transformation du bois qui acquiert un volume de bois en provenance du territoire d'une agence doit verser à celle-ci une contribution. Cette contribution est établie annuellement par l'agence sur la base d'un taux par mètre cube de bois, fixé par le gouvernement par voie réglementaire, applicable sur le volume des achats de bois de forêts privées d'un titulaire au cours d'une année.»

En octobre 2011, le gouvernement modifiait à nouveau son *Règlement sur le taux par mètre*

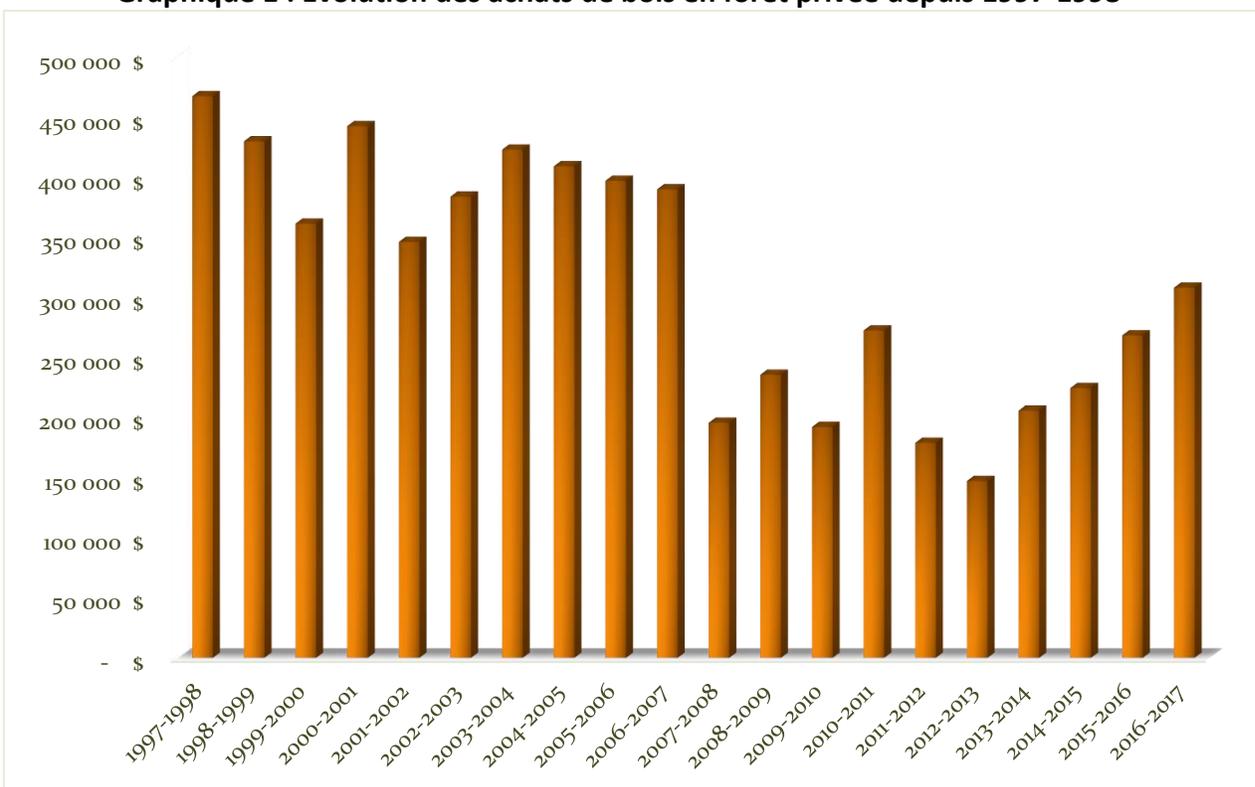
*cube de bois applicable au calcul de la contribution payable par le titulaire d'un permis d'exploitation d'usine de transformation du bois aux agences régionales de mise en valeur des forêts privées.* Ainsi, le taux par mètre cube de bois passait de 1,35 \$ à 1,00 \$.

En 2016-2017, treize titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois ont acheté 338 323m<sup>3</sup> de bois provenant des forêts privées de l'Abitibi pour une contribution financière totale à la mise en valeur des forêts privées de 316 306 \$. À eux seuls, les feuillus correspondent à 53 % du volume de bois mis en marché au cours de l'année 2016-2017.

**Tableau 2 : Volumes de bois achetés par les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois de l'année financière 2016-2017.**

Essences	Titulaires de permis	Volume (m <sup>3</sup> )	Contribution
Feuilles	Norbord Forex Amos LVL Global Georgia Pacific	182 340m <sup>3</sup>	181 982 \$
			53 %
Résineuses	Matériaux Blanchet Scierie Landrienne Tembec - La Sarre Produits forestiers Résolu Tembec – Béarn Eacom- Val d'Or PFMA Bloc Monet	154 065m <sup>3</sup>	133 861 \$
			46 %
Bois d'énergie	Norforce Énergie	1 918 m <sup>3</sup>	663\$
			1%
<b>TOTAL</b>		<b>338 323 m<sup>3</sup></b>	<b>316 306 \$</b>

Graphique 1 : Évolution des achats de bois en forêt privée depuis 1997-1998



L'écart entre les volumes déclarés et la contribution s'explique de la sorte : **Feuille**; 358 m<sup>3</sup> ont été livré à Georgia Pacific en Ontario. **Résineux**; près de 20 000m<sup>3</sup> en provenance du Bloc Monet ont été comptabilisé en 2015-2016. **Bois d'énergie**; la contribution n'est pas obligatoire par la loi. Tel qu'inscrit à son PPMV, l'Agence a estimé les prélèvements admissibles nets pour le territoire couvert par les forêts privées de l'Abitibi à 184 095 m<sup>3</sup> d'essences résineuses : sapin, épinettes, pin et mélèze (SEPM) et 327 681 m<sup>3</sup> de peupliers. Les prélèvements réalisés en 2016-2017 sur les forêts privées de l'Abitibi respectent les prélèvements admissibles nets en essences résineuses et feuillues inscrits au PPMV. Ainsi, le prélèvement admissible net pour le SEPM a été réalisé à 84 % comparativement à 56 % pour les peupliers.

## Ressources humaines additionnelles

### **Contribution des partenaires**

À ces ressources financières, viennent s'ajouter les ressources humaines, dites additionnelles, qui ne sont pas comptabilisées dans les états financiers de l'Agence. Fournies par les différents partenaires de l'Agence, ces ressources humaines accomplissent des tâches indispensables à la bonne administration de l'Agence. Cette importante contribution des partenaires, au sein du conseil d'administration et des différents comités de l'Agence, est de 96 jours / personne de travail et est évaluée à environ 31 680 \$.

**Production de plants MFFP**

De plus, les coûts de production des plants à la pépinière, assumés entièrement par le gouvernement, s’élèvent à environ 400 000 \$ cette année pour la production de 1 131 743 plants.

**Syndicat des producteurs de bois de l’Abitibi-Témiscamingue (SPBAT)**

Le Syndicat des producteurs de bois de l’Abitibi-Témiscamingue met à la disposition de l’Agence certaines de ses ressources

humaines. D’abord, tel que prévu par règlement du gouvernement, le syndicat des producteurs de bois assure l’enregistrement des producteurs forestiers. Ensuite, le SPBAT comptabilise, expressément pour l’Agence, les volumes de bois de la forêt privée achetés par les titulaires de permis d’exploitation d’usine de transformation du bois. La contribution du SPBAT en ressources humaines additionnelles, pour la réalisation de ce mandat, est alors estimée à 3 000 \$

**Tableau 3 : Contribution additionnelle des partenaires par la participation active au conseil d’administration et aux différents comités de l’Agence Abitibi.**

Catégorie	Participation (jour/personne)*	Contribution humaine
MFFP	22	7 260 \$
Monde municipal	19	6 270 \$
Propriétaires	34	11 220 \$
Industrie	21	6 930 \$
<b>TOTAL :</b>	<b>96</b>	<b>31 680 \$</b>
* Inklus la participation aux rencontres du conseil d’administration et du comité technique.		



## Activités réalisées en 2016-2017

### Les travaux sylvicoles

Au cours de l'année financière 2016-2017, l'Agence Abitibi a versé en aide financière plus de 1 744 806 \$ pour la mise en valeur des forêts privées sur son territoire. Ces subventions ont été octroyées selon les taux établis par type de travaux. D'autres activités que celles apparaissant au tableau suivant ont obtenu de l'aide financière telles que le transport de plants, le projet table de rendement des plantations, ainsi que le projet Démarcheur en aménagement des forêts privées d'Abitibi-Témiscamingue. Les

tableaux 4, 5 et 6 présentent les unités réalisées et le nombre de traitements par groupe d'activités dans le cadre du « Programme d'aide pour la mise en valeur de la forêt privée ». Les travaux de préparation de terrain, de reboisement et d'entretien de plantation utilisent à eux seuls 87 % des budgets alloués à l'aménagement forestier. Cette réalité est une conséquence directe du manque de budget à l'Agence, considérant que les taux utilisés pour les travaux de mise en valeur augmentent constamment versus un budget annuel stable ou même en diminution.



**Tableau 4 : Travaux sylvicoles réalisés dans le cadre du *Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées* – Programme régulier 2016-2017**

Groupe d'activités	Travaux réalisés			Nombre de traitements
	unités	montants versés		
500 Préparation de terrain	483,01 ha	502 176 \$	33%	63
600 Reboisement	1 122 693 plants	443 235 \$	30%	178
700 Entretien de plantation	428,4 ha	544 377 \$	36%	138
800 Traitement non commercial	0,71 ha	637 \$	0%	1
900 Traitement commercial	89,18 ha	10 869 \$	1%	15
<b>TOTAL :</b>		<b>1 501 294\$</b>	<b>100 %</b>	<b>395</b>

**Tableau 5 : Travaux sylvicoles réalisés dans le cadre du *Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées* – Programme peuplier hybride 2016-2017**

Groupe d'activités	Travaux réalisés			Nombre de traitements
	unités	montants versés		
500 Préparation de terrain	14,33 ha	4 310 \$	16 %	6
600 Reboisement	9 050 plants	5 032 \$	19 %	3
700 Entretien de plantation	48,27 ha	17 088 \$	65 %	12
800 Traitement non commercial	0,00 ha	0 \$	0 %	0
900 Traitement commercial	0,00 ha	0 \$	0 %	0
<b>TOTAL :</b>		<b>26 430 \$</b>	<b>100 %</b>	<b>21</b>

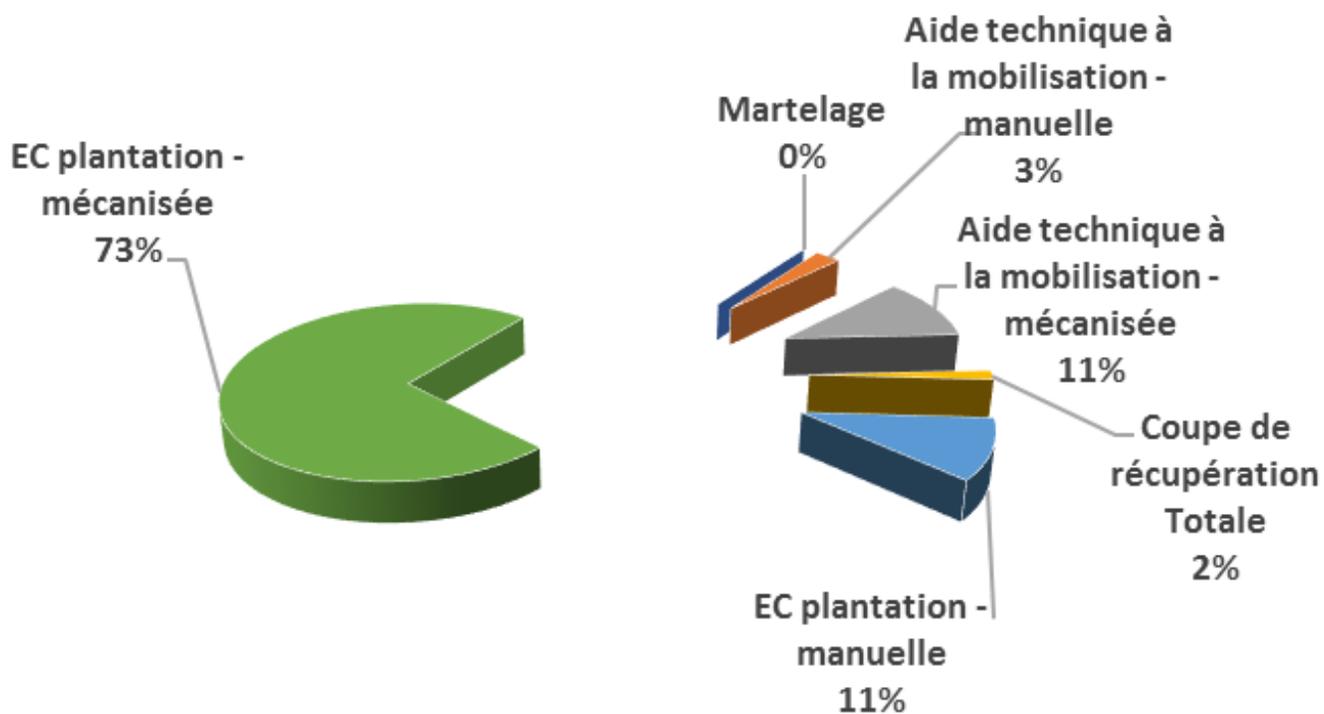
**Tableau 6 : Travaux sylvicoles réalisés dans le cadre du *Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées* – Programme mobilisation des bois. 2016-2017**

Groupe d'activités	Travaux réalisés			Nombre de traitements
	unités	montants versés		
500 Préparation de terrain	0 ha	0 \$	0%	0
600 Reboisement	0 plants	0 \$	0%	0
700 Entretien de plantation	0 ha	0 \$	0%	0
800 Traitement non commercial	0 ha	0 \$	0%	0
900 Traitement commercial	330 ha	217 082 \$	100 %	51
<b>TOTAL :</b>		<b>217 082 \$</b>	<b>100 %</b>	<b>51</b>

**Tableau 7 : Description des travaux sylvicoles commerciaux réalisés dans le cadre du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées. 2016-2017**

Travaux		PAMVFP & PMB		
Codes	Traitements	Superficie (HA)	Aide (\$)	Volume (TMV)
7902	Martelage Résineux	1,9	264 \$	N/A*
7920	Aide technique à la mobilisation 4ha- manuelle	16	4 016 \$	1 271,32
7921	Aide technique à la mobilisation + de 4ha- manuelle	30,4	2 067 \$	2 623,13
8920	Aide technique à la mobilisation 4ha- mécanisée	60	15 060 \$	7 067,19
8921	Aide technique à la mobilisation + de 4ha- mécanisée	162,3	11 036 \$	18 818,64
7976	Coupe de récupération Totale	7,8	3 791 \$	833,04
7985	EC plantation Manuelle DHP 9 à 15 cm	16	24 872 \$	410,48
8985	EC plantation mécanisée DHP 9 à 15 cm	124,79	166 844 \$	6 510,23
<b>Total</b>		<b>419,19</b>	<b>227 951 \$</b>	<b>37 534,03</b>

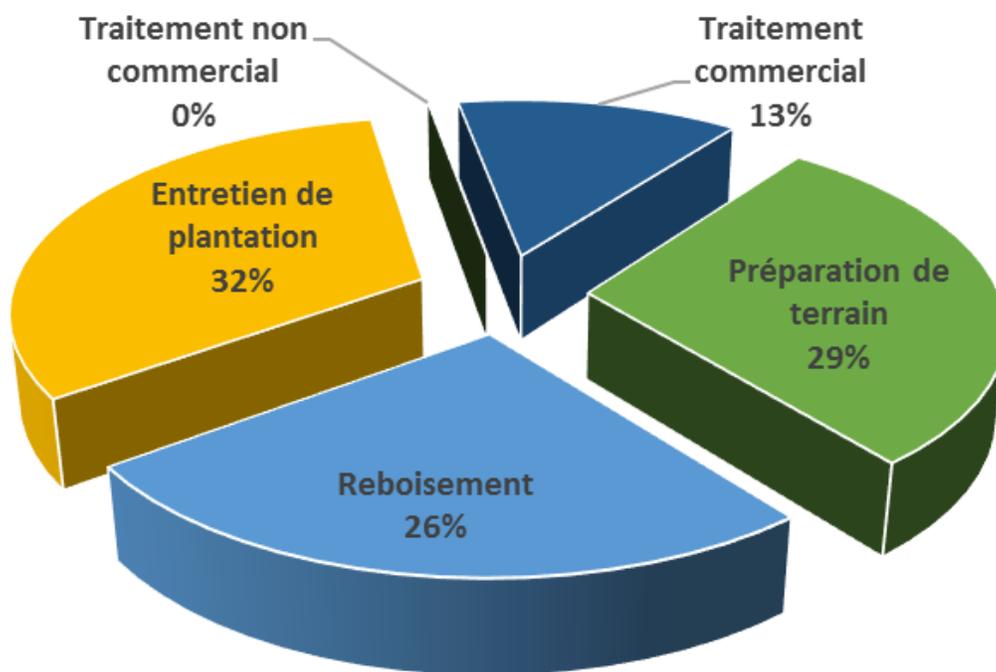
**Graphique 2 : Répartition des travaux commerciaux**



**Tableau 8 : Comparaison des montants versés en aide financière par groupe d'activités, 2015-2016 et 2016-2017.**

	Groupe d'activités	Montants versés		Évolution
		2015-2016	2016-2017	
<b>500</b>	Préparation de terrain	377 451 \$	506 486 \$	34,2 %
<b>600</b>	Reboisement	467 733 \$	448 267 \$	-4,2 %
<b>700</b>	Entretien de plantation	499 159 \$	561 465 \$	12,5 %
<b>800</b>	Traitement non commercial	15 899 \$	637 \$	-96 %
<b>900</b>	Traitement commercial	73 916 \$	227 951 \$	208,4 %
<b>TOTAL :</b>		<b>1 434 158 \$</b>	<b>1 744 806 \$</b>	<b>21,7%</b>

**Graphique 3 : Répartition de l'aide financière totale.**



**Tableau 9 : Comparaison des travaux réalisés par groupe d'activités, 2015-2016 et 2016-2017.**

	Groupe d'activités	Travaux exécutés		Évolution
		2015-2016	2016-2017	
<b>500</b>	Préparation de terrain	399,26 ha	497,34 ha	24,6 %
<b>600</b>	Reboisement	1 124 130 plants	1 131 743 plants	0,6%
<b>700</b>	Entretien de plantation	451,47 ha	476,67 ha	5,6%
<b>800</b>	Traitement non commercial	17,6 ha	0,71 ha	-96 %
<b>900</b>	Traitement commercial	62,81 ha	419,18 ha	567,4 %

Comparativement à l'année financière 2015-2016, le budget attribué à l'aménagement forestier en 2016-2017 a augmenté de 21,7 %. L'ajout de budget supplémentaire et du programme de mobilisation des bois justifie cette hausse. En effet, une hausse de 208,4% du budget pour le groupe d'activité travaux commerciaux et l'augmentation de 567,4% des superficies réalisées démontre l'effet direct du programme de mobilisation des bois. Pour les groupes d'activités préparation de terrain et l'entretien de plantation, nous pouvons remarquer que la

quantité de travaux réalisés a augmenté, mais que les budgets ont d'une façon significative eu une hausse. Cela s'explique par la première année d'application de la Grille annuelle des taux d'investissement en forêt privée à l'échelle provinciale. Fait intéressant, pour le reboisement, la quantité de plant mis en terre a eu une légère hausse et le budget à diminuer. Il faut également mentionner que les travaux de regarni sont à la baisse, nous pouvons voir l'influence que l'Agence reboise, plus de 45-110 au profit du 36-200 et des plants PFD racines nues.



Les montants versés en aide financière, par territoire de MRC, sont présentés par le tableau 10. Il est à noter que le territoire Nord-du-Québec, les localités de Val-Canton, Val-Paradis et de Villebois, sont inclus dans la MRC d’Abitibi-Ouest.

Il est à noter qu’il y a eu une augmentation significative pour la MRC d’Abitibi -Ouest dû à l’application de la décision #19 pour les groupements forestiers. De plus, les conseillers forestiers du territoire de la ville de Rouyn-Noranda ont été très dynamique et ont réalisé plus de travaux commerciaux et de préparation de terrain.

**Tableau 10 : Montants versés en aide financière par territoire de MRC, 2016-2017.**

Groupe d'activités		MRC d'Abitibi-Ouest	Ville de Rouyn-Noranda	MRC Abitibi	MRC de La Vallée-de-l'Or
<b>500</b>	Préparation de terrain	258 116 \$	59 586 \$	138 479 \$	50 307 \$
<b>600</b>	Reboisement	207 549 \$	68 636 \$	128 044 \$	44 038 \$
<b>700</b>	Entretien de plantation	237 977 \$	101 817 \$	174 936 \$	46 734 \$
<b>800</b>	Traitement non commercial	637 \$	0 \$	0 \$	0 \$
<b>900</b>	Traitement commercial	162 756 \$	33 406 \$	25 972 \$	5816 \$
<b>TOTAL :</b>		<b>867 035 \$</b>	<b>263 445 \$</b>	<b>467 431 \$</b>	<b>146 895 \$</b>

**Tableau 11 : Travaux d’aménagement réalisés selon l’aide individuelle et l’aide regroupée**

Groupes d'activités	Aide individuelle			Aide regroupée			
	unités	montants	Nombre de traitements	unités	montants	Nombre de traitements	
<b>500</b>	Préparation de terrain	253,05 ha	252 440 \$	43	239,29 ha	254 047 \$	26
<b>600</b>	Reboisement	668 191 plants	264 238 \$	117	463 552 plants	184 029 \$	64
<b>700</b>	Entretien de plantation	277,52 ha	345 683 \$	81	199,15ha	215 781 \$	69
<b>800</b>	Traitement non commercial				0,71 ha	637 \$	1
<b>900</b>	Traitement commercial	135,24 ha	46 178 \$	26	282,65 ha	181773 \$	40
<b>TOTAL :</b>			<b>908 539 \$</b>	<b>267</b>		<b>836 267 \$</b>	<b>200</b>

**Tableau 12 : Montants versés aux conseillers forestiers  
et aux producteurs forestiers 2016-2017.**

Conseillers forestiers	Aide versée au CF		Aide versée aux prod. for. privés		TOTAL
	\$	%	\$	%	
05 - Coopérative forestière St-Dominique MRCAO	51 447 \$	96%	2 335 \$	4 %	53 782 \$
06 - Coopérative agroforestière Kinojévis-Abijévis VRN	111 538 \$	86%	17 869 \$	14 %	129 407 \$
07 – Roulec VRN	114 814 \$	100%	0 \$	0 %	114 814 \$
12 - Sylviculture La Vérendrye inc. MRCA	136 915 \$	70%	58 056 \$	30 %	194 971 \$
14 - Coopérative de travail de Guyenne MRCA	72 600 \$	79%	19 297 \$	21 %	91 897 \$
15 - Coopérative forestière St-Dominique MRCA	144 930 \$	82%	31 845 \$	18 %	176 775\$
22 - Sylviculture La Vérendrye inc. MRCVO	38 597 \$	89%	4 547 \$	11 %	43 144 \$
24 - Coopérative de travail de Guyenne MRCVO	24 268 \$	58%	17 438 \$	42 %	41 706 \$
25 - Coopérative forestière St-Dominique MRCVO	57 979 \$	93%	4 065 \$	7 %	62 044 \$
31 - Groupement forestier coopératif Abitibi MRCAO	836 266 \$	100%	n/a	n/a	836 266 \$
<b>AGENCE ABITIBI</b>	<b>1 589 354 \$</b>	<b>91 %</b>	<b>155 452 \$</b>	<b>9%</b>	<b>1 744 806 \$</b>

Pour l'ensemble du territoire de l'Agence Abitibi, une somme de 155 452 \$, soit 9% de l'aide totale, a été versée aux producteurs forestiers privés ayant exécuté eux-mêmes les travaux d'aménagement. Ce résultat est semblable aux 10 % de l'année précédente. Ces travaux d'aménagement correspondent en grande partie aux travaux de reboisement et d'entretien.

### Clientèle desservie

Les dix (10) conseillers forestiers accrédités ont, en 2016-2017, desservi 299 petits producteurs forestiers différents. Le tableau suivant présente la répartition du nombre de propriétaires desservis par chacun des

conseillers forestiers. Il est à noter que sept (7) producteurs forestiers utilisent les services de plus d'un conseiller\*, soit sur un même territoire ou sur des territoires de MRC différentes.

L'année dernière, nous avons desservi 265 producteurs forestiers. En 2016-2017, nous avons eu une augmentation de 34 producteurs forestiers soit une augmentation de 12,8%. Finalement, les investissements moyens par producteur forestier s'élèvent à 5 836\$, une légère augmentation en comparaison avec l'année dernière 5 312\$ par producteur forestier.



**Tableau 13 : Nombre de producteurs forestiers desservis en 2016-2017.**

Conseillers forestiers	Budget total	Nombre de producteurs	Investissement moyen par producteur
05 - Coop. forestière St-Dominique (Abitibi-Ouest)	53 782 \$	15	3 585 \$
06 - Coop. agroforestière Kinojévis-Abijévis	129 407 \$	22	5 882 \$
07 - Roulec	114 814 \$	16	7 176 \$
12 - Sylviculture La Vérendrye inc. (Abitibi)	194 971 \$	42	4 642 \$
14 - Coop. de travail de Guyenne (Abitibi)	91 897 \$	22	4 177 \$
15 - Coop. forestière St-Dominique (Abitibi)	176 775 \$	22	8 035 \$
22 - Sylviculture La Vérendrye inc. (Vallée-de-l'Or)	43 144 \$	8	5 393 \$
24 - Coop. de travail de Guyenne (Vallée-de-l'Or)	41 706 \$	10	4 171 \$
25 - Coop. forestière St-Dominique (Vallée-de-l'Or)	62 044 \$	8	7 756 \$
31 – Groupement forestier coopératif Abitibi (OGC)	836 266 \$	141	5 931 \$
<b>AGENCE DE L'ABITIBI</b>	<b>1 744 806 \$</b>	<b>306*</b>	<b>5 836\$</b>

**Travaux financés par l'industrie forestière**

Extrait de la décision 14 du Rendez-vous de la forêt privée : « Que les membres de l'industrie siégeant au conseil d'administration des agences fixent les attentes au regard des activités à financer avec ces contributions, et ce, dans le respect des modalités du programme et des

orientations de l'agence qui les intégrera à sa planification ». Suite à cette décision, l'Agence Abitibi a sondé les industriels siégeant sur le conseil d'administration afin de connaître leurs orientations de financement. Le tableau suivant présente la répartition des sommes investies par l'industrie.

**Tableau 14 : Répartition de la contribution de l'industrie dans le financement des travaux de mise en valeur.**

Programme	Somme total investie	Somme financée par l'industrie	Activités financées par l'industrie
<b>Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP)</b>	<b>1 501 294\$</b>	282 347 \$	Préparation terrain Reboisement Entretien de plantation Éclaircie commerciale
<b>Programme Peuplier hybride (PEH)</b>	<b>26 430 \$</b>	26 430 \$	Préparation terrain Reboisement Entretien de plantation
<b>Programme Mobilisation des bois (PMB)</b>	<b>217 082 \$</b>	0\$	
<b>Total</b>	<b>1 744 806 \$</b>	<b>308 777 \$</b>	

### Vérification opérationnelle 2016-2017

L'Agence doit, à l'intérieur de ses mandats, désigner un agent de vérification opérationnelle (V.O.) des travaux d'aménagement forestier. En 2003-2004, suite au retrait du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs de la vérification opérationnelle, l'Agence a donné le mandat de la vérification opérationnelle de façon contractuelle. Messieurs Serge Phaneuf et Bertrand Dufour, agissent à titre d'agents vérificateurs sous la supervision et la coordination de M. Benoît Mandeville, ingénieur forestier.

#### But de la vérification

La vérification opérationnelle consiste à évaluer les services techniques, les travaux sylvicoles et les procédures administratives adoptés par l'Agence selon les objectifs sylvicoles qu'elle privilégie. Par le fait même, la V.O. permet à l'Agence de s'assurer que l'aide financière qu'elle verse, soit aux conseillers forestiers ou aux producteurs forestiers, est utilisée de façon optimale.

La vérification opérationnelle vise les objectifs suivants :

- \* Vérifier la conformité des services techniques réalisés par les conseillers forestiers :
  - s'assurer que les renseignements inscrits sur les prescriptions sont exacts et conformes aux travaux à réaliser (quantité);
  - s'assurer que les travaux à réaliser sont conformes aux exigences de l'Agence (qualité).
- \* Vérifier la conformité de l'exécution des travaux réalisés par le conseiller forestier, le producteur forestier ou un tiers :
  - s'assurer que les renseignements inscrits sur les rapports d'exécution

sont exacts et conformes aux travaux réalisés (quantité);

- s'assurer que les travaux réalisés sont conformes aux exigences de l'Agence (qualité).
- \* Vérifier la conformité administrative des actions tenues par le conseiller forestier :
  - s'assurer que le format des réclamations sylvicoles et les renseignements qui y sont inscrits sont exacts et conformes aux exigences de l'Agence;
  - s'assurer que toutes les procédures administratives mises sur pied par l'Agence sont respectées par les conseillers forestiers.

La conformité des services techniques et la conformité de l'exécution des travaux sont les deux (2) principaux aspects de la vérification opérationnelle. Le choix des projets faisant l'objet d'une vérification opérationnelle ( $\pm 10\%$  des projets) est fait de façon manuelle et aléatoire, et ce, en proportion de la quantité de travaux par groupe d'activités. Il est à noter que la vérification des projets s'effectue conjointement avec le conseiller forestier, ce qui permet l'amélioration et la correction de certains travaux sans avoir à émettre de constats de non-conformités.

Au cours de l'année 2016-2017, 50 projets ont fait l'objet d'une vérification. Pour chaque projet, l'évaluateur a vérifié la prescription ainsi que l'exécution. Ainsi, 100 avis de conformité ont été émis. Au total, 12,4 % des projets ont été vérifiés, ce qui surpasse l'objectif fixé à 10 %. Tous les projets ont été évalués conformes aux normes techniques ou administratives de l'Agence par les agents vérificateurs.

La vérification opérationnelle a permis de constater que les travaux exécutés sont adéquats et répondent aux exigences techniques de l'Agence. Comme point fort cette année, on peut souligner le bon choix de plant et le bon choix d'essence sur le bon site. Aussi, les entretiens de plantation ciblent les bonnes plantations. Les préparations de terrains sont réalisées avec une bonne exécution. De plus, les travaux commerciaux ont été réalisés selon les normes.

### Évaluation des conseillers forestiers

L'Agence a appliqué sa « Grille d'évaluation de la performance des conseillers forestiers ». Cette dernière a été mise en place afin d'évaluer, de façon objective et à partir de critères préétablis et connus de tous, la performance des conseillers forestiers accrédités.

La performance des conseillers est évaluée sur deux volets : administrative et technique. La vérification administrative porte sur : le

respect du budget (global et par groupe de travaux), les procédures administratives (suivis de plantation et facturation des travaux), le calendrier d'activités (respect des dates de dépôt des prescriptions sylvicoles et rapports d'exécution ainsi que de la réalisation des travaux), les prescriptions sylvicoles et les rapports d'exécution (contenu, signature, présentation) et finalement l'Agence se réserve un pourcentage d'appréciation générale (planification, plainte, présence d'un programme de SST, etc.). La vérification technique, quant à elle, relève directement du résultat de la vérification opérationnelle telle que présentée par les vérificateurs, soit en fonction de la conformité des travaux autant pour les aspects de la qualité que de la pertinence de ceux-ci.

De façon générale, les résultats sont satisfaisants. Les conseillers forestiers accrédités de l'Agence de l'Abitibi ont obtenu des résultats variant de 91 % à 98 % inclusivement.



## Annexe 1 – Suivi budgétaire 2016-2017 &amp; planification 2017-2018



		2016-2017		2017-2018	
		Budget	Au 31/03/2017	Budget	
<b>Fonds de roulement</b>		261 296 \$	261 296 \$	238 758 \$	
<b>Report/Avance de budget - Régulier</b>		(18 376) \$	(18 376) \$	(28 695) \$	
<b>Provision- Bloc Monet</b>		(26 568) \$	(26 568) \$	(26 568) \$	
<b>Provision - Projet table de rendement</b>		(5 000) \$	(5 000) \$		
<b>Programme régulier</b>					
<b>REVENUS</b>	MFFP – Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PMVFP)	1 373 700 \$	1 373 700 \$	1 373 700 \$	
	MFFP – Programme de mobilisation des bois (PMB)	148 604 \$	217 082 \$	217 082 \$	
	Contribution de l'industrie	260 000 \$	308 777 \$	330 000 \$	
	MFFP- Budget supplémentaire		45 131 \$		
	Projet de démarcheur		10 000 \$		
	Autres revenus :				
	- Revenus d'intérêts	2 000 \$	2 346 \$	2 500 \$	
	- Autres: pancartes	500 \$	180 \$	300 \$	
	<b>Total des revenus :</b>	<b>1 784 804 \$</b>	<b>1 957 216 \$</b>	<b>1 923 582 \$</b>	
	<b>Aide financière</b>				
<b>DÉPENSES</b>	Travaux de mise en valeur du PMVFP	1 432 878 \$	1 501 294 \$	1 489 173 \$	
	Programme Peuplier hybride - Industrie	40 000 \$	26 430 \$		
	Programme de mobilisation des bois (PMB)	148 604 \$	217 082 \$	217 082 \$	
	Projet table de rendement	5 000 \$	5 374 \$		
	Projet démarcheur de bois	25 000 \$	25 000 \$	37 000 \$	
	Transport de plants	21 000 \$	28 307 \$		
	<b>Sous-total d'aménagement</b>	<b>1 672 482 \$</b>	<b>1 803 487 \$</b>	<b>1 798 994 \$</b>	
	<b>Fonctionnement de l'Agence</b>				
	Secrétariat et dépenses de bureau	89 500 \$	90 596 \$	91 000 \$	
	Assurances	2 624 \$	2 624 \$	2 583 \$	
	Frais de réunion	4 000 \$	4 803 \$	4 500 \$	
	Cotisations et abonnements	600 \$	308 \$	500 \$	
	Formation	1 000 \$	- \$	1 000 \$	
	Frais de déplacement	3 000 \$	3 912 \$	4 000 \$	
	Honoraires professionnels	5 300 \$	5 267 \$	5 000 \$	
Publicité et Information	5 300 \$	5 252 \$	5 500 \$		
Système informatique	5 550 \$	7 141 \$	10 200 \$		
Vérification opérationnelle	6 500 \$	6 165 \$	6 500 \$		
Mérite forestier (été 2018)	- \$	- \$	- \$		
Colloque ( RDV-Mai 2017)	- \$	- \$	2 000 \$		
Frais Banque	300 \$	255 \$	300 \$		
<b>Sous-total de fonctionnement</b>	<b>123 674 \$</b>	<b>126 323 \$</b>	<b>133 083 \$</b>		
<b>Total des dépenses :</b>	<b>1 796 156 \$</b>	<b>1 929 810 \$</b>	<b>1 932 077 \$</b>		
<b>SURPLUS / DÉFICIT d'opération</b>	<b>(11 352) \$</b>	<b>27 406 \$</b>	<b>(8 495) \$</b>		
<b>SURPLUS / DÉFICIT GLOBAL</b>	<b>200 000 \$</b>	<b>238 758 \$</b>	<b>175 000 \$</b>		
Fonds de roulement	200 000 \$	238 758 \$	175 000 \$		
Encaisse		<b>246 000 \$</b>			

## Annexe 2 – Suivi du PPMV

	Élément de suivi	2016-2017
A.1	Nombre de producteur actifs	918
A.2	Volume de bois mis en marché	338 323 m <sup>3</sup> .
A.3	Superficie des friches reboisées	94,3 ha
A.4	Superficie des éclaircies commerciales	140,8 ha
A.6	Quantité de PEH mis en terre	9 050 plants
F.1	Pourcentage des frais administratifs	6,5%



**Annexe 3 – Suivi des décisions du Rendez-vous de la forêt privée**

Lors du rendez-vous de la forêt privée de mai 2011 certaines décisions nécessitent un suivi de leur mise en œuvre

Décision	Suivi
2	Aucun effet significatif remarqué de l'adhésion des producteurs forestiers.
8 et 9	L'Agence possède une politique de protection des investissements.
10	Aucune municipalité problématique sur le territoire de l'Abitibi.
19	Nous respectons la répartition à l'OGC pour le territoire couvert par ce dernier.
21-22	Aucune modification.
26	Aucune modification des normes pour 2016-2017 impliquant les travailleurs forestiers.
27	Aucune activité relative à l'obtention d'une certification financée par l'Agence.



Annexe 4 – Plan d’Action 2016-2017

Actions	Référence aux objectifs du PAMVFP	Indicateurs	Unité	Cibles	Résultats		Résultat par rapport à la cible % atteint	Commentaires (s’il y a lieu)
					2015-2016 Année précédente	2016-2017		
Réaliser des travaux d’éducation de peuplements (travaux non commerciaux)	1 et 2	Pourcentage des sommes investies en travaux non commerciaux	%	35%	36%	32,20%	92%	groupe 7 et 8 *évaluer sur PAMVFP
		Nombre d’hectares réalisés en travaux non commerciaux	ha	409 ha	469,1 ha	477,38 ha	116,70%	Augmentation du budget d’aménagement
Réaliser des travaux d’éducation de peuplements (travaux commerciaux)	1 et 2	Pourcentage des sommes investies en travaux commerciaux	%	6%	5%	13%	216,70%	Groupe 9 *évaluer sur PAMVFP
		Nombre d’hectares réalisés en travaux commerciaux	ha	70 ha	62,8 ha	419,18	598,90%	Augmentation du budget d’aménagement
Réaliser des travaux sylvicoles de récupération de bois affectés par les catastrophes naturelles	1	Pourcentage des sommes investies en travaux de récupération	%	0%	0%	0,20%	0%	Travaux de récupération de chablis
		Nombre d’hectares réalisés en travaux de récupération	ha	0 ha	0 ha	7,8 ha	0%	Travaux de récupération de chablis
Réaliser des activités de transfert de connaissances auprès des propriétaires forestiers quant à l’aménagement forestier et à la récolte de bois (développer des outils de connaissances, informer, sensibiliser, dispenser des formations et organiser des visites terrains)	1 et 4	Pourcentage des sommes investies dans les activités de transfert de connaissances (développement d’outils de connaissances, formation, visites terrains)	%	2%	0,60%	1,9%	95%	Porte ouverte UPA Couvert boréal (AFAT) M.A.J. site web 73ème Congrès Afat Démarcheur bois Présentation scolaire Mai mois de l’arbre *évaluer à 36 500\$ sur revenu total
		Nombre de formations dispensées dans les activités de transfert de connaissances (développement d’outils de connaissances, formation, visites terrains)		1	1	1	100%	Présentation scolaire
Mettre à jour le PPMV et réaliser des études spécialisées	1	Pourcentage de sommes investies pour la mise à jour du PPMV et la réalisation d’études spécialisées	%	0,30%	0	0,30%	100%	Projet table de rendement des plantation EPB-EPN * 5 374\$ sur revenu total
		PPMV mis à jour	Oui/non	Oui	Oui	Oui	100%	
		Nombre d’études réalisées		1	1	1	100%	



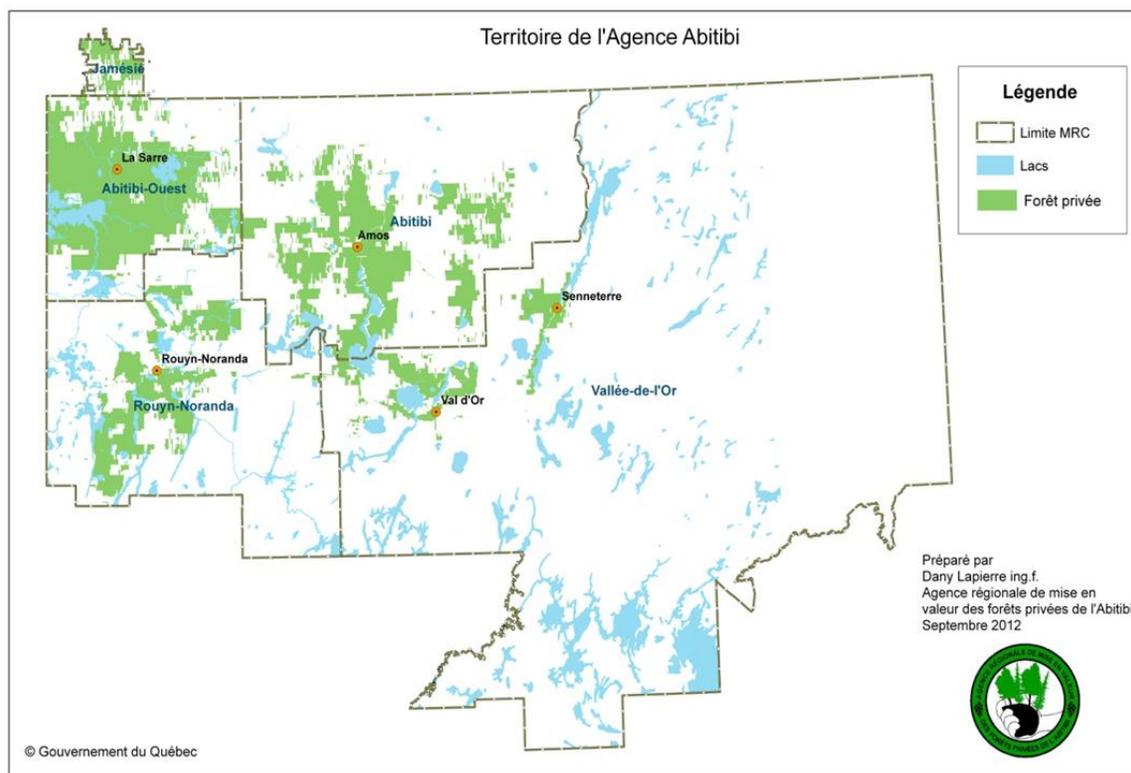
Réaliser des travaux de remise en production (poursuivre les scénarios sylvicoles initiés et mettre en place une politique de protection des investissements)	2	Pourcentage des sommes investies en travaux de remise en production	%	66%	58,90%	55%	83%	Groupe 5 & 6 *évaluer sur PAMVFP
		Nombre d'hectares réalisés en travaux de remise en production	ha	994 ha	854,5ha	1 063,2 ha	107%	
		Maintien d'une politique de protection des investissements	Oui/non	Oui	Oui	Oui	100%	
Réaliser des activités d'orientation et de concertation auprès des entités régionales, interrégionales ou des organismes environnementaux	3	Pourcentage des sommes investies dans les activités	%	0	0	0	100%	Chaire industriel, AFAT, Table GIRT FQM
		Nombre d'activités d'orientation et de concertation à divers comités des entités régionales, interrégionales ou des organismes environnementaux		5	3	4	80%	
Considérer et protéger les autres ressources du milieu forestier (faune, paysages, etc.)	5	Considération et protection des autres ressources du milieu forestier	Oui/non	Oui	Oui	Oui	100%	
Soutenir la certification forestière		Pourcentage des sommes investies en certification forestière	%	0	0	0	100%	
Promouvoir les saines pratiques d'intervention en forêt privée		Promotion du guide terrain <i>Saines pratiques d'intervention en forêt privée</i>	Oui/non	Oui	Oui	Oui	100%	



Annexe 5 – Territoire de l’Agence Abitibi

Tableau 16 : Les territoires de l’Agence de l’Abitibi.

Territoires	Nombre de Villes, Municipalités ou localités	Nombre de territoires non organisés	Nombre de communautés autochtones	Superficie occupée par l’Agence (ha)	Superficie totale de la MRC (ha)	Superficie de l’Agence/ superficie MRC (%)
Ville de Rouyn-Noranda	1	0	0	93 329,6	648000	14%
MRC d’Abitibi-Ouest	21	2	0	184 242,6	341 500	54%
MRC Abitibi	17	2	1	170 729,8	794 800	21%
MRC de La Vallée-de-l’Or	6	4	2	54 852	2 763 210	2%
Municipalité de la Baie James	2	0	0	16 432,7	128 500	13%



**Tableau 17 : Superficie forestière et producteurs enregistrés auprès de l'Agence, par MRC**

Catégorie de terrain	Ville de Rouyn-Noranda	MRC Abitibi-Ouest	MRC Abitibi	MRC Vallée-de-l'Or	Localités (VVB)	Total Agence Abitibi
Terrains forestiers Productifs	70 783 ha	110 104 ha	114 431 ha	36 345 ha	11 848 ha	343 512 ha
Producteurs forestiers	175	434	190	83	36	918
Superficie forestière des lots enregistrés	13 192 ha	28 302 ha	16 606 ha	15 785 ha	9 070 ha	82 955 ha



## Annexe 6 – Les conseillers forestiers de l'Agence



## Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de l'ABITIBI

### Conseillers forestiers accrédités 2017-2018

Conseiller forestier	Responsable(s)	Coordonnées	MRC/Ville*
<b>Consultants forestier SG</b> 97, 8 <sup>ième</sup> Rue Rouyn-Noranda (Québec) J9X 2A5	M. Jean Goyard, d.g. M. Sébastien Giguère, ing. f.	Tel : (819) 762-8699 Fax : (819) 764-5392 <a href="mailto:coopka@lino.com">coopka@lino.com</a>	Rouyn-Noranda
<b>Roulec</b> 33, rue Principale Case postale 89 Nédélec (Québec) J0Z 2Z0	Mme Annie Trudel, d.g. M. Marco Dénomé, tech.f.	Tel : (819) 784-2070 Fax : (819) 784-2126 <a href="mailto:foresterie@roulec.ca">foresterie@roulec.ca</a>	Rouyn-Noranda
<b>Sylviculture La Vérendrye</b> 99, 5 <sup>e</sup> avenue Est, suite 2200 La Sarre (Québec) J9Z 3A8	Mme. France Macdonald, ing. f. Mme Marie-Claude Dubois, tech.f.	Tel : (819) 333-3472 Fax : (819) 333-3497 <a href="mailto:mcdubois@sylviculture.ca">mcdubois@sylviculture.ca</a>	Abitibi-Ouest
<b>Groupe forestier coopératif Abitibi</b> 225, Route 393 sud La Sarre (Québec) J9Z 2x2	M. Sylvain Thibodeau, d.g. M. Jasmin Rouleau, ing.f.	Tel : (819) 339-2083 Fax : (819) 339-3121 <a href="mailto:jrouleau@gfcabitibi.ca">jrouleau@gfcabitibi.ca</a>	Abitibi-Ouest
<b>Coopérative de travail de Guyenne</b> 1253, Rang 5 Guyenne (Québec) J0Y 1L0	M. Yvan Anctil, ing. f. Mme Martine Mongrain, tech. f.	Tel : (819) 732-0100 Fax : (819) 732-0904 <a href="mailto:martine.mongrain@cooptravailguyenne.qc.ca">martine.mongrain@cooptravailguyenne.qc.ca</a>	Abitibi Vallée-de-l'Or
<b>Sylviculture Lavérendrye Inc.</b> 162, rue de l'Énergie, C.P. 819 Amos (Québec) J9T 3X4	Mme. France Macdonald, ing. f. Mme Julie Beaupré, tech.f. Mme. Édith Beaudoin, tech.f.	Tel : (819) 727-9127 Fax : (819) 727-9565 <a href="mailto:jbeaupre@sylviculture.ca">jbeaupre@sylviculture.ca</a> <a href="mailto:ebeaudoin@sylviculture.ca">ebeaudoin@sylviculture.ca</a>	Abitibi Vallée-de-l'Or

\*Les conseillers forestiers sont accrédités pour faire des travaux dans toutes les MRC/Ville. Certains critères s'appliquent.

#### Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de l'ABITIBI

Benoît Mandeville, ing.f.  
70, rue Principale,  
Macamic (Québec) J0Z 2S0  
Tél. : (819) 782-4604 poste 233  
Cell. : (819) 301-6082  
Fax : (819) 782-4283  
[agence.abitibi@arfpa.ca](mailto:agence.abitibi@arfpa.ca)

Site internet : [www.arfpa.ca](http://www.arfpa.ca)



**Agence régionale de mise en valeur  
des forêts privées de l'Abitibi  
70, rue Principale  
Macamic, Québec, J0Z 2S0  
Téléphone : (819) 782-4604  
[www.arfpa.ca](http://www.arfpa.ca)**